

QS-Sport, le questionnaire de santé pour renouveler une licence sportive



Ce questionnaire de santé QS-Sport permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour le renouvellement de licence d'une fédération sportive.

Depuis 2016, et en raison de la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé portée par Marisol TOURAINE :

- Les activités sportives facultatives proposées dans les **collèges et lycées** seront désormais dispensées de certificat médical, comme les activités d'EPS obligatoires pour lesquelles l'aptitude des jeunes à la pratique du sport est présumée ;
- En ce qui concerne le **renouvellement des licences**, [un certificat ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans](#) (au lieu d'une fois par an). **Les autres années**, le licencié remplira un questionnaire de santé **QS-Sport** lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.
- Ce certificat médical vaudra soit pour la pratique d'une discipline sportive donnée, soit pour la pratique du sport en général – mais dans ce deuxième cas, le médecin pourra également notifier sur ce même certificat la ou les éventuelles disciplines sportives contre-indiquée/s.

Pour certaines disciplines qui présentent des risques particuliers pour la santé ou supposent une condition physique parfaite, comme la plongée, le parachutisme ou la boxe, **le certificat médical restera annuel** et l'examen médical sera renforcé en considération des caractéristiques de la discipline.

Pour le renouvellement de licence d'une fédération sportive

- Le Questionnaire de santé QS-SPORT doit être rempli **par le licencié majeur** sous sa propre responsabilité.
- Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

1° cas

Si vous avez répondu NON à toutes les questions en ayant bien compris la question (une réponse « je ne sais pas » est considérée comme « oui » et donc nécessite l'avis d'un médecin) :

- Pas de certificat médical à fournir avant la délivrance de la licence.
- Mais atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

2° cas

Si vous avez répondu OUI à une seule ou plusieurs questions :

- Certificat médical à fournir obligatoirement au club avant la délivrance de la licence.
- Consultez votre médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné afin qu'il puisse réaliser un examen adapté à votre cas. Un médecin du sport peu aussi être consulté.

Commentaires

La pratique sportive est bonne sur la santé mais il faut sécuriser les pratiques et adapter celles-ci en fonction de vos facteurs de risques et de votre niveau. Si ce questionnaire n'est pas compréhensible pour votre cas il est plus prudent de consulter votre médecin afin d'obtenir un avis adapté à votre cas. Le cas des enfants et adolescents sera adapté à votre ressenti complémentaire en fonction de la croissance ou d'autres facteurs alarmants que seul votre médecin peut lever.